



# Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018



## REVISION de l'IGOT PAT CRS obtenue par le SNAPATSI

**SEUL signataire du protocole** du 11 avril 2016 pour les personnels techniques, **le SNAPATSI y a fait inscrire la révision de l'instruction de gestion du temps de travail** des personnels techniques et administratifs affectés en CRS.

### TEMPS DE TRAVAIL

Durée - Organisation - Repos - Congés



Enfin, l'enregistrement de nos droits ne sera plus interprété au bon vouloir de la hiérarchie qui se permet certaines dérives telles :

- Astreintes imposées comme à Pondorly
- Non paiements d'HS sur des rappels à moins de 7 jours
- Fractionnements inadmissibles avec décompte des temps de repas sur les trajets départs et retours DP.

Le SNAPATSI a pour but d'obtenir un texte simplifié, clair et applicable pour tous les AT et OC

**Le SNAPATSI défend vos conditions de travail  
et votre pouvoir d'achat !**

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)



cliquez, votez

